



Validation d'une question

La **question orale sans débat** que vous avez déposée a été validée par la division des questions.

Refonte des statuts de l'association en charge de la gestion de l'hôpital Foch de Suresnes

Question n° 0995S adressée à M. le ministre de l'intérieur
À publier le : 22/01/2015

Texte de la question : M. Philippe Kaltenbach interroge M. le ministre de l'intérieur sur la situation de l'hôpital «Foch » de Suresnes. Cet établissement est une structure privée à but non lucratif qui participe largement au service public hospitalier dans les Hauts-de-Seine. Au mois de septembre 2012, une mission a été confiée à l'inspection générale des affaires sociales ainsi qu'à l'inspection générale de l'administration. L'objet de celle-ci portait sur l'état précis des rapports entretenus par la fondation « Foch », qui est propriétaire de l'hôpital, avec l'association Foch, qui est en charge de sa gestion. Ces deux structures ont été dirigées, durant quinze années, par le même président. Faisant suite à la remise des conclusions des rapports de l'inspection générale des affaires sociales (IGAS) et de l'inspection générale de l'administration (IGA), un administrateur provisoire a été nommé au mois de février 2013 à la tête de l'association, dans l'attente d'une réorganisation et d'une refonte de ses statuts, comme l'a préconisé le ministre de l'intérieur de l'époque. Depuis, les agents de l'hôpital sont dans l'expectative. Il lui demande donc si la réorganisation institutionnelle de cette structure, conformément aux recommandations formulées dans les deux rapports précités, interviendra bien prochainement car il convient d'apporter des réponses aux inquiétudes des agents de l'hôpital qui demeurent pénalisés par la situation en cours.